



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

RAPPORT DU JURY

DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
DE CONTRÔLEUR DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

*BRANCHE DU CONTRÔLE
DES OPÉRATIONS COMMERCIALES
ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

Session 2019



1. Présentation des concours externe et interne

L'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixe les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects fixe plus précisément les modalités de recrutement des personnels de catégorie B de la DGDDI.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours de contrôleurs des douanes et droits indirects branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale doivent satisfaire aux conditions prévues par l'article 20 du décret du 14 mars 1986 relatif aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics. En outre, les candidats font l'objet d'une enquête administrative, préalable à leur recrutement.

1.2 La nature et le programme des épreuves

Les épreuves sont définies par l'arrêté du 8 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves du concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects, modifié par arrêté du 22 août 2017.

1.2.1 Les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité

Concours externe :

→ Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (*durée : 1 heure 30 ; coefficient 2*).

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury, total qui ne peut être inférieur à 05 sur 20. Les points obtenus à cette épreuve sont pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

→ Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative

Épreuve n° 1 (*durée : 3 heures ; coefficient 4*) : Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des problématiques et à tirer des conclusions.

Épreuve n° 2 (*durée : 3 heures ; coefficient 4*) : Épreuve au choix du candidat, toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire :

- a) Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique.

Épreuve n° 3 (*durée : 1 heure 30 ; coefficient 1 ; épreuve facultative*) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Seuls comptent les points obtenus au-dessus de 10/20.

Concours interne : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve facultative

Épreuve n° 1 (*durée : 3 heures ; coefficient 5*) : Analyse d'un dossier à caractère administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer les thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à s'exprimer dans un style clair et précis. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve n° 2 (*durée : 3 heures ; coefficient 5*) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat: un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales, un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative.

Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve n° 3 (*facultative*) : Épreuve de traduction identique à celle du concours externe.

1.2.2 Les épreuves d'admission : deux épreuves orales obligatoires

• Concours externe

Épreuve n° 1 (*durée : 25 minutes – coefficient 8*) : Épreuve d'entretien avec le jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein du ministère.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat doit avoir fourni en amont une fiche de présentation de celui-ci. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve n° 2 (*durée : 15 minutes ; coefficient 2*) : Interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes :

allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

- **Concours interne**

Épreuve n° 1 (durée : 25 minutes ; coefficient 8) : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.

Épreuve n° 2 (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère identique à celle du concours externe. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

1.3 Composition du jury

Les correcteurs et membres du jury des concours interne et externe de contrôleurs des douanes et droits indirects session 2019 étaient des personnels de la DGDDI.

1.4 Nombre de postes

L'arrêté du 10 septembre 2018, paru au JORF n°0212 du 14 septembre 2018, a fixé le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale, à 107 au titre du concours externe et 107 au titre du concours interne.

2. Les candidats aux concours externe et interne de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale

2.1 Inscrits / présents / admissibles

Concours externe :

5 488 candidats se sont inscrits aux épreuves de pré-admissibilité du concours externe. Sur les 2 991 candidats présents à cette épreuve, 1 271 ont été déclarés pré-admissibles (42,49 % des présents).

Au total, 956 candidats se sont présentés à au moins l'une des épreuves écrites d'admissibilité, soit 75,21 % des candidats pré-admissibles, dont 33,78 % de femmes.

367 candidats ont été déclarés admissibles, dont 137 femmes (37,32 %).

Concours interne :

329 candidats se sont inscrits aux épreuves d'admissibilité du concours interne.

Sur ces 329 candidats, 187 (56,83 %) se sont présentés à au moins l'une des épreuves écrites d'admissibilité. 41,71 % d'entre eux étaient des femmes.

81 candidats ont été déclarés admissibles, dont 35 femmes (43,20 %).

2.2 Lauréats

Concours externe :

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
367 (dont 37,32 % de femmes)	297 (dont 36,36 % de femmes)	107 (dont 50,46 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'élève à 16,84/20. La moyenne du dernier candidat admis sur liste principale est de 12,76/20.

Le taux de présence aux épreuves d'admission s'élève à 80,92 % : sur les 367 candidats admissibles, 297 se sont présentés.

Concours interne :

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
81 (dont 43,20 % de femmes)	72 (dont 47,22 % de femmes)	46 (dont 54,34 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'élève à 17,03/20. La moyenne du dernier candidat admis sur liste principale est de 10,30/20.

3. L'épreuve de pré-admissibilité et les épreuves d'admissibilité du concours externe

L'épreuve de pré-admissibilité s'est déroulée le 20 novembre 2018. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 11 et 12 février 2019.

La moyenne générale la plus haute s'élève à 17,84/20 et la moyenne la plus basse à 05,51/20 (hors élimination).

Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,90/20.

3.1 L'épreuve de pré-admissibilité

La note la plus haute obtenue à l'épreuve de pré-admissibilité s'élève à 16,78/20 et la plus basse à 00/20. Le dernier candidat pré-admissible a obtenu la note de 06,56/20.

Il est rappelé que l'absence de réponse est moins pénalisante en termes de notation qu'une réponse erronée. Cette mention figure sur le sujet de l'épreuve, elle est donc ainsi connue des candidats.

Les statistiques de l'épreuve, par matière, sont les suivantes :

Matière	Réponses exactes	Réponses fausses	Réponses absentes
Français	28,82 %	48,33 %	22,76 %
Connaissances générales	43,12 %	30,17 %	26,71 %
Mathématiques	43,97 %	27,04 %	28,99 %
Logique	56,75 %	24,87 %	18,38 %

3.2 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : résumé et questions à partir d'un texte

Le niveau des copies est assez homogène. En effet, la bonne compréhension du texte a permis aux candidats d'appréhender chacun des trois exercices composant cette épreuve.

S'agissant du résumé, s'il convient de saluer les efforts consentis pour hiérarchiser les idées principales du texte, l'absence d'articulations logiques entre elles nuit trop souvent à la cohérence de l'ensemble. Les meilleures copies ont su restituer avec fidélité et concision les informations essentielles autour d'un plan respectueux du texte d'origine. À l'inverse, de trop nombreuses copies se contentent de proposer un résumé paragraphe par paragraphe ; s'il est impératif de respecter le déroulé du raisonnement et la succession des idées, il ne faut pas pour autant réduire tous les paragraphes dans les mêmes proportions, certains pouvant être sans intérêt, c'est l'enchaînement des idées principales qui doit être rendu. Il importe enfin de signaler un volume significatif de candidats minorant le nombre de mots utilisés dans leur résumé pour se conformer à l'objectif de 200 mots (tolérance de 10 %) imposé par l'exercice.

Concernant le traitement des définitions, il est trop souvent approximatif, les candidats limitant leur proposition à la simple utilisation d'un synonyme voire d'un mot de la même famille, trop proche de celui à définir pour constituer un apport satisfaisant. De plus, la définition doit avoir la même

forme grammaticale que le mot qu'il définit et en recouvrir toutes les acceptions.

Enfin, les réponses présentées témoignent d'une bonne compréhension du texte avec un apport personnel toutefois très limité. Si la durée de l'épreuve n'est pas calibrée pour une dissertation, les meilleurs devoirs ont su dégager des problématiques et articuler les réponses autour d'une argumentation construite et cohérente.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copie blanche – 1 seule copie) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,10 %	3,03 %	23,54 %	29,50 %	26,88 %	16,95 %

3.3 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Mathématiques	295	31,11 %
Comptabilité privée	100	10,54 %
Économie	160	16,87 %
Droit	165	17,43 %
Géographie économique	228	24,05 %
TOTAL	948	100 %

A- Mathématiques

Le niveau général est faible, peu de candidats maîtrisant les notions de base. Certains ont toutefois su faire preuve d'adaptation sur des questions qu'ils ne maîtrisaient pas. Les raisonnements demeurent cependant insuffisamment explicités, les réponses trop souvent brutes, privant potentiellement le devoir de l'attribution de points sur la démonstration en cas de réponse finale erronée.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	4,74 %	24,74 %	24,40 %	19,32 %	17,96 %	8,83 %

B- Comptabilité privée

Le niveau des copies est plutôt décevant. En effet, si les candidats inscrits dans cette option en maîtrisent globalement les rudiments, les exercices mobilisant des capacités d'analyse (exercice n°3) ou impliquant un approfondissement des connaissances comptables (exercice n°2 : écritures

d'inventaire) ont présenté de réelles difficultés. La présentation est généralement soignée.

En externe, la meilleure copie a été notée 18,50/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,50/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,02 %	26,26 %	24,24 %	21,21 %	18,18 %	9,09 %

C- Économie

Le niveau des compositions est plutôt moyen, les candidats ayant éprouvé des difficultés à définir la notion de plein-emploi. Toutefois, il convient de constater une maîtrise avérée de la technique de la dissertation, les devoirs étant articulés autour d'un plan introduit par une problématique clairement définie. Les meilleures copies ont par ailleurs su valoriser leur démonstration par un traitement pluri-disciplinaire (économique, social, juridique...) du sujet.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,59 %	21,88 %	25,01 %	20,01 %	21,88 %	10,63 %

D- Droit

Dans l'ensemble, les notions juridiques de base sont correctement exploitées à l'appui de l'argumentation et souvent illustrées par des exemples concrets. Toutefois cette démarche d'envisager la problématique de la protection contractuelle du consommateur par le prisme factuel se traduit fréquemment par l'utilisation d'un ton journalistique au détriment d'une analyse plus juridique.

Quasi-systématiquement, les candidats ont su proposer des éléments de réponse structurés autour d'un plan en 2 parties / 2 sous-parties. Le respect de cette méthodologie de la dissertation juridique contribue à éviter les devoirs déséquilibrés, les répétitions, les contradictions ou encore les enchaînements inappropriés d'idées..... écueils traditionnellement observés en l'absence de plan.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,60 %	23,03 %	24,27 %	18,78 %	21,81 %	11,51 %

E- Géographie économique

Le sujet proposé invitait les candidats à déterminer si le sous-continent indien devait être considéré comme une puissance émergente ou un espace économique incontournable, viable et concurrentiel. Globalement, les candidats ont insuffisamment étayé leur démonstration de données chiffrées, statistiques ou cartographiques privilégiant un traitement purement phraséologique. Cette dérive a conduit de trop nombreux candidats à aborder cette dissertation comme un exercice de culture générale alors que des connaissances techniques étaient attendues.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,43 %	23,24 %	24,56 %	20,61 %	21,49 %	9,67 %

3.4 L'épreuve facultative de langue vivante

417 candidats au concours externe se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	45 (10,79 %)
Anglais	135 (32,37 %)
Arabe	6 (1,44 %)
Chinois	4 (0,96 %)
Espagnol	198 (47,48 %)
Italien	23 (5,52 %)
Russe	6 (1,44 %)
TOTAL	417

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

Le niveau des traductions est plutôt correct. Si les textes sont globalement compris, une traduction trop littérale génère parfois des contresens.

Il importe de signaler que certains candidats persistent à composer dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas du tout.

Une lecture assidue de la presse étrangère dans la langue choisie est recommandée afin de se familiariser avec la sémantique journalistique.

Les notes attribuées, toutes langues confondues, sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	2,40 %	34,53 %	23,02 %	26,86 %	13,19 %

- **Allemand**

Le niveau des copies est plutôt décevant, la concordance des temps n'est pas toujours respectée, la syntaxe souvent hésitante.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Anglais**

Dans l'ensemble, l'esprit du texte est respecté, cependant des traductions parfois trop littérales génèrent des difficultés de formulation en français et donc des phrases très confuses.

En externe, la meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 06/20.

- **Arabe**

Seuls 6 candidats ont composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Espagnol**

Le niveau est globalement correct, voire excellent pour certains candidats parvenant à concilier fidélité de la traduction avec fluidité de la retranscription en français.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

- **Chinois**

Seuls 4 candidats ont composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Italien**

Peu de traductions proposées dans le temps employé (imparfait en italien retranscrit au présent de l'indicatif en français), néanmoins quelques copies se distinguent par leur justesse et leur clarté.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 06/20.

- **Russe**

5 candidats ont composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

4. Les épreuves d'admissibilité du concours interne

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 11 et 12 février 2019.

La moyenne générale la plus haute s'établit à 16,50/20 et la moyenne la plus basse, hors élimination, à 06/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 09/20.

4.1 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : analyse de dossier et réponse à des questions

Cette épreuve nécessite l'analyse de la documentation fournie pour en extraire les éléments les plus pertinents en vue de leur reformulation. Elle met en évidence les candidats qui savent étudier et synthétiser les documents sans les recopier. Le jury déplore une fois de plus la confusion entre la note et les réponses aux questions en dépit des consignes affichées en première page du sujet (note de 4 pages environ PUIS réponses à des questions) et rappelées par le président de la commission de surveillance. En effet, la note et les réponses aux questions constituent 2 exercices clairement distincts.

Concernant la note, le jury dresse le constat d'un niveau assez hétérogène. Si dans l'ensemble, les

candidats sont parvenus à synthétiser les informations essentielles des documents, il importe de déplorer les difficultés à présenter une note construite. En effet, la visée didactique de la note, censée être informative pour son lecteur, est occultée par la majorité des candidats ; ainsi les informations issues des textes sont restituées sans effort de structuration, il en résulte des notes indigestes, peu cohérentes.

Le traitement des questions est trop souvent lapidaire, les copies insuffisamment enrichies par l'apport de connaissances professionnelles personnelles.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,07 %	13,90 %	27,81 %	24,06 %	23,53 %	9,63 %

4.2 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Sujet d'ordre juridique	6	3,29 %
Sujet relatif à la branche Op/Co	19	10,43 %
Sujet relatif à la branche Surv	77	42,30 %
Comptabilité privée	31	17,06 %
Gestion administrative	49	26,92 %
TOTAL	182	100 %

A- Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières

A1- Sujet d'ordre juridique douanier

Le nombre de candidats ayant concouru dans cette option est particulièrement faible (6 copies) et ne permet pas de dégager de tendances.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
----------------	---	-----------	---------	----------	-----------	---------

% de candidats	0,00 %	50,00 %	16,67 %	0,00 %	0,00 %	33,33 %
----------------	--------	---------	---------	--------	--------	---------

A2- Sujet relatif à la branche des opérations commerciales

Le niveau d'ensemble est très faible. Le défaut de maîtrise du sujet sur les régimes particuliers trahit l'impréparation des candidats sur une thématique pourtant clairement reprise et identifiée dans le programme des épreuves.

Sur la forme, il importe de signaler la faible qualité rédactionnelle, le style employé empruntant trop souvent au langage parlé.

La meilleure copie a été notée 15/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	57,11 %	31,58 %	5,26 %	0,00 %	5,26 %

A3- Sujet relatif à la branche de la surveillance

Globalement les connaissances sont insuffisantes et la réglementation sur les contributions indirectes est peu maîtrisée. Illustrations de ces lacunes réglementaires, la logique de transport intracommunautaire est régulièrement éludée et le Luxembourg parfois considéré comme un pays tiers.

La meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	29,33 %	36,00 %	13,33 %	12,22 %	9,33 %

B- Comptabilité privée

Les copies sont d'un niveau assez faible. Si les écritures basiques comptables sont plutôt maîtrisées et les calculs majoritairement détaillés, les exercices mobilisant davantage de connaissances sont peu aboutis.

En interne, la meilleure copie a été notée 16,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	13,33 %	33,33 %	26,67 %	16,67 %	10,00 %

C- Gestion administrative

Les candidats ont manifesté un réel intérêt à cet exercice, toutefois les réponses proposées sont trop souvent approximatives.

La meilleure copie a été notée 15/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
----------------	---	-----------	---------	----------	-----------	---------

% de candidats	0,00 %	28,57 %	32,65 %	20,41 %	14,29 %	4,08 %

4.3 L'épreuve facultative de langue vivante

55 candidats au concours interne se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option Concours <i>interne</i>
Allemand	4 (7,27 %)
Anglais	12 (21,81 %)
Arabe	2 (3,63 %)
Chinois	0 (0 %)
Espagnol	30 (54,54 %)
Italien	6 (10,90 %)
Russe	1 (1,81 %)
TOTAL	55

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

Hors copies blanches, les notes attribuées toutes langues confondues sont les suivantes :

Notes obtenues	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	63,64 %	16,36 %	16,36 %	3,64 %

- **Allemand**

Le faible nombre de candidats (4) ayant composé dans cette option ne permet pas de dégager de tendance.

En interne, la meilleure copie a été notée 08/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

- **Anglais**

Un niveau de traduction très hétérogène, certaines copies proposant peu d'efforts pour ajuster le vocabulaire et le sens de la phrase dans le contexte de l'article.

En interne, la meilleure copie a été notée 16/20, la moins bonne (hors copies blanches) 07/20.

- **Arabe**

Seuls 2 candidats ont composé dans cette langue ; aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Chinois**

Aucun candidat interne n'a présenté cette option.

- **Espagnol**

L'obstination de certains candidats à proposer une traduction mot à mot dénature trop souvent le sens du texte. Certaines copies témoignent tout de même d'une excellente compréhension du texte restitué dans un français fluide et de qualité.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Italien**

Seuls 6 candidats ont composé dans cette langue ; aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Russe**

Un seul candidat a composé dans cette langue ; aucune tendance ne peut donc être dégagée.

5. Les épreuves d'admission

5.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'école nationale des douanes de Tourcoing. Elles ont eu lieu du 3 au 14 juin 2019.

Chacun des candidats a subi, dans la même demi-journée, l'ensemble des épreuves orales d'admission.

5.2 Appréciation générale et attentes du jury du concours externe

- **L'épreuve d'entretien avec le jury**

L'entretien se déroule en deux temps.

La première partie est consacrée à la présentation de son parcours par le candidat, à l'appui d'une fiche dédiée fournie au jury. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, permet d'évaluer l'aptitude du candidat à prendre du recul sur ses diverses expériences professionnelles ainsi que sa capacité à organiser ses idées et à gérer son stress. Le jury rappelle donc l'importance de cet exposé et la nécessité de le préparer sans le négliger.

L'exposé de la présentation demeure trop souvent chronologique sans mise en cohérence du

parcours personnel avec la démarche d'intégrer l'administration des douanes. Néanmoins certains candidats sont parvenus à valoriser leur profil en illustrant comment leur expérience vécue et les compétences ainsi acquises pouvaient présenter un intérêt dans l'exercice des fonctions de contrôleur des douanes.

La seconde partie de l'entretien prend la forme d'une conversation avec le jury, sur la base de questions et de mises en situation. Sur la capacité des admissibles à échanger sur des questions d'actualités économiques et sociétales, le jury a déploré un manque d'engagement par méconnaissance du sujet ou sur refus des candidats à s'exprimer sur une thématique considérée comme « politique » ; confusion manifeste entre une simple demande d'avis citoyen destinée à mobiliser l'aptitude d'argumentation d'un candidat et des questions effectivement discriminantes ou engagées. Les réponses aux mises en situation semblent parfois formatées, guidées par le souci permanent de plaire au jury trahissant le plus souvent une faible capacité d'analyse et aboutissant à un traitement manichéen de cette situation. Le bon sens et le pragmatisme assumés par certains candidats ont donc été valorisés.

La moyenne est de 09,75/20. La meilleure prestation a été notée 19,50/20, la moins bonne 01/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	28,17 %	19,25 %	13,15 %	18,78 %	20,66 %

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours externe :

	Nombre de candidats par option
Allemand	4
Anglais	233
Arabe	0
Chinois	1
Espagnol	52
Italien	6
Russe	1
TOTAL	297

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous les profils de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun. Après une première partie consacrée à la lecture d'un passage du texte et à sa traduction, une seconde partie permet d'engager la conversation et d'élargir le débat en langue étrangère, tout en adaptant la discussion au niveau de chaque candidat.

Concernant la lecture et la traduction d'un passage du texte, dans l'ensemble les candidats se présentent préparés pour aborder cette première partie de l'épreuve, lisent avec fluidité et proposent des traductions pertinentes. Il convient toutefois de souligner des difficultés récurrentes à la lecture des nombres et des symboles monétaires.

La discussion permet d'identifier facilement les candidats bilingues mais aussi de valoriser ceux au niveau moins élevé dont la prestation pourtant honorable s'est appuyée sur un vocabulaire plus simple et une syntaxe moins élaborée.

La moyenne est de 13,81/20. La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 05/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	8,92 %	25,82 %	38,50 %	26,76 %

5.3 Appréciation générale et attentes du jury du concours interne

- **L'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

La première partie de l'épreuve prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, fourni en amont. Ces dossiers, pourtant remplis de manière inégale par les candidats, sont très utiles au jury pour amorcer l'entretien. Ils sont accompagnés d'une présentation orale faite par chaque candidat sur son parcours professionnel, ses compétences et ses motivations. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, a pour but d'évaluer la personnalité et la motivation du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes et droits indirects.

La présentation des RAEP se limite trop souvent à la simple verbalisation du curriculum vitae. En effet, les candidats éprouvent des difficultés à se projeter dans les fonctions de contrôleur, par méconnaissance du métier de douanier pour les internes en provenance d'autres administrations, par une vision réductrice du travail, envisagé uniquement par la réalisation de tâches d'exécution pour les agents de constatation des douanes de la DGDDI.

L'épreuve se poursuit par une série de questions portant sur les connaissances générales de leur environnement public et administratif et par des mises en situation.

Les échanges avec le jury ont permis d'identifier très rapidement les candidats disposant d'une solide culture générale administrative ainsi que ceux dotés de l'esprit d'initiative attendu d'un agent de catégorie B.

La moyenne est de 10,96/20. La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 01/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	29,17 %	6,94 %	8,33 %	19,44 %	36,11 %

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours interne :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	1

Anglais	62
Arabe	1
Chinois	0
Espagnol	8
Italien	0
Russe	0
TOTAL	72

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun.

La première partie de l'épreuve est consacrée à la lecture d'une partie du texte et à la traduction de ce paragraphe. Un entraînement préalable à cet exercice est préconisé afin d'éviter l'écueil de la traduction littérale qui peut générer des contresens.

Dans un second temps, le texte sert de point de départ pour engager la conversation et élargir le débat en langue étrangère. Cette phase d'échange permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...), tout en adaptant la discussion au niveau de chacun. Une lecture régulière de la presse étrangère et/ou la consultation fréquente de sites internet dans la langue choisie permettent au candidat de se familiariser avec un vocabulaire contemporain et ainsi d'alimenter une conversation soutenue.

La moyenne est de 11,26/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 05/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	23,88 %	31,34 %	28,36 %	16,42 %

6. Conclusion

Les concours de la branche administration générale / opérations commerciales, organisés au titre de l'année 2019, se sont déroulés de manière très satisfaisante, sans incident.

S'agissant des épreuves écrites, il convient de ne négliger aucune partie du programme fixé par arrêté afin de garantir un traitement pertinent du sujet. Sa rédaction doit alors s'appuyer sur une parfaite maîtrise de la langue française (vocabulaire et syntaxe) et une connaissance aiguisée de la méthodologie de l'exercice à traiter (dissertation juridique, résumé, analyse de dossier, etc.).

Pour les épreuves de langue étrangère, une lecture assidue de la presse écrite est vivement conseillée, associée si possible à une pratique régulière à l'oral.

L'entretien avec le jury doit être perçu comme une opportunité pour les candidats de démontrer leurs motivations et leurs aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes, une bonne préparation à cet exercice revêt alors une importance capitale. Externe ou interne, il importe que cette présentation puisse permettre au jury d'établir un lien entre le parcours du candidat et sa volonté d'exercer les fonctions de contrôleur des douanes. Concernant les candidats externes, leur motivation doit nécessairement reposer sur des connaissances avérées de l'administration douanière. Quant aux candidats internes, ils ne doivent pas limiter leur curiosité professionnelle à

l'environnement douanier directement rattaché à l'exercice de leurs fonctions.